

COMPTE RENDU SE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2019

Le 17 MAI 2019 à 20H30 le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JACQUEMOND.

Étaient présent : Monsieur NOUVEL Michel, Monsieur BRU Christophe, Monsieur CREBASSA Bruno, Monsieur OLIVIER Serge, Monsieur GAUER Jacques, Monsieur NOUVEL Benoît.

Absente excusée Mr NOUVEL Michel absent avec procuration à Mr NOUVEL Benoît.

A été nommé secrétaire de séance : Mme ROQUES Céline.

ORDRE DU JOUR

- Délibération pour ouverture prêt relais (besoin de trésorerie dans l'attente du versement des subventions.)
- Modification des statuts de la Communauté des Communes: extension des compétences et précisions apportées sur la désignation des instances.
- Admission en non-valeur.
- Retrait de la délibération GEMAPI du 21 Décembre 2018.
- Délibération sur vente d'un terrain au lotissement
- Question diverses.

1. Délibération pour ouverture prêt relais (besoin de trésorerie dans l'attente du versement des subventions.)

Afin de pouvoir honorer les factures sur les travaux en cours (passerelle), la mairie doit ouvrir un prêt relais qui permettra de payer ces dernières et surtout permettra le déblocage des aides publiques à hauteur de 158 K€.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour un prêt relais de 170 K€ négocié au taux de 0.8%.

➤ **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote le budget Général M14.**

2. Modification des statuts de la Communauté des Communes: extension des compétences et précisions apportées sur la désignation des instances.

Le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes et d'extension des compétences :

- relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau (superficielle et souterraine) et des milieux aquatiques, et,
- relatives à l'assainissement non collectif.

Monsieur Le Maire propose :

- D'APPROUVER la délibération du conseil communautaire n° 20190321_030 relative à la modification des compétences de la communauté de communes notifiée et les statuts annexés ;
- D'APPROUVER la délibération du conseil communautaire n° 20190321_031 approuvant la modification et les précisions apportées aux statuts en ce qui concerne la désignation des conseillers et les statuts annexés ;
- D'AUTORISER le Maire à accomplir tout acte nécessaire à la présente délibération et à procéder à la notification de la présente délibération au Président de la Communauté de Communes.

- **Après délibération le Conseil Municipal vote 7 pour et 1 contre.**

3. Admission en non-valeur

Monsieur Le Maire indique qu'après avoir demandé au trésor public d'avoir engagé tous les recours pour rattraper les impayés, la commune doit les passer en non-valeur sur l'exercice 2019.

Pour le budget M14 ils s'élèvent à 16.5€

Pour le budget M49 ils s'élèvent à 498.22€

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote ces non-valeurs**

4. Retrait de la délibération GEMAPI du 21 Décembre 2018

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 21/12/2018, le conseil municipal a décidé d'attribué un fonds de concours de 942.47 € à la communauté des communes Monts, Rance et Rougier, au titre des travaux de protections des berges réalisées par le SIAH.

En date du 13/02/2019, les services de l'état ont fait savoir que cette délibération devait être retirée car celle-ci ne correspondait pas à la loi en matière de participation d'une commune pour un fonds de concours.

- **Après délibération le Conseil Municipal a pris acte et retire cette délibération à l'unanimité**

5. Délibération sur vente d'un terrain au lotissement

Monsieur Le Maire indique qu'il reste 2 lots à vendre au lotissement de La Broue.

Un acquéreur s'est fait connaître pour le lot le plus bas (parcelle de 749 M² N° 1067

Monsieur Le Maire propose de valider cette vente au prix précédemment voté soit 19 474 €.

- **Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité vote cette vente.**

1. Questions diverses.

-Le défibrillateur de LAROQUE est mis en place.

-Suite à la mise en place d'un suivi des relevés au travers d'un graphique il s'avère que nous notons un dysfonctionnement depuis décembre 2018 du compteur en sortie de bassin à Laroque, nous allons rectifier ce problème dans les prochains jours. Le relevé mensuel indique une consommation d'eau du bourg de LAROQUE inférieur à celle de LAGRAVERIE alors qu'en moyenne il y a un rapport de 3 à 4.

-A nouveau des problèmes sont signalés quant à l'état du sol des appartements du presbytère de FAYET, le conseil municipal va se penché sur la question afin d'y apporter la meilleure solution et solder définitivement ces problèmes.

-Point sur le déploiement de la téléphonie mobile sur Laroque, nous avons un accord tacite du permis de construire, le retour officiel se fera dans les prochains jours. Première réunion de chantier début juin.

-Les permis de construire pour le photovoltaïque sur les bâtiments communaux ont été validés par la mairie et ont été déposés. (Salle des fêtes à FAYET, multiservice, presbytère à Laroque)

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire clôture la réunion à 22H30.